



## **MAIRIE D'ARTAIX 71110**

### **Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix sept février, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

**Date de convocation** : 9/02/2022

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs CROISIER Eric, CHERVIER Daniel, NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

**Était excusé** :

**Excusé : 0 Procuration : 0 Votants : 10**

**Secrétaire de séance** : Madame GONNARD Catherine

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 05.**

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

#### **Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

### **Ordre du jour**

#### **Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

1. **Délibération Site internet**
2. **Délibération subvention ccas 1500e**
3. **Délibération taux indemnisation 3<sup>ème</sup> adjoint**
4. **Délibération cotisation sivom**
5. **Elections présidentielles et législatives**
6. **Point de situation RPI**
7. **Groupe de travail communauté de commune Marcigny / commission environnement**
8. **Maison association et travaux**
9. **Toiture église / réception de chantier**
10. **Loire itinérance / halte nautique**

#### **11. Questions diverses :**

- Adressage et fichier élection
- Archives 28/03
- Budget
- Eclairage locaux / led
- Convention délégation transport scolaire
- Annonce médecin
- Fondation patrimoine

#### **1. Délibération Site internet**

Monsieur le Maire présente le devis pour le site internet. Le montant s'élève à 2520 euros.

Compte tenu de la nécessité de recréer un site internet, corrélé à la mise en œuvre des nouvelles adresses mail, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis pour la création du site internet par l'entreprise la vie des mots.

*(La délibération porte la référence D2022-05)*

## **2. Délibération subvention ccas 1500e**

Le Maire indique que les activités du CCAS ont été au ralenti ces dernières années en raison de la situation sanitaire, mais que le lien doit être maintenu et propose d'allouer un montant de 1500€ pour l'année 2022. Le maire propose de le mettre au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire au budget la somme de 1500€ pour la subvention du CCAS.

*(La délibération porte la référence D2022-06)*

## **3. Délibération taux indemnisation 3<sup>ème</sup> adjoint**

La maire indique qu'une erreur a été commise lors de la délibération de l'indemnité allouée pour le troisième adjoint. Ainsi il propose de revoter cette indemnité et de la rétablir à 9.9%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le taux de 9.9% pour l'indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint.

*(La délibération porte la référence D2022-07)*

## **4. Délibération cotisation Sivom**

Monsieur le Maire présente à ses conseillers municipaux le programme du Sivom 2022. Il rappelle que la commune n'avait pas cotisé l'année précédente. Le montant de la cotisation pour 2022 s'élève à 28870.58€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la cotisation du SIVOM à hauteur de 28870.58 €.

*(La délibération porte la référence D2022-08)*

## **5. Elections présidentielles et législatives**

M. le Maire rappelle que les élections arrivent à grand pas. Il rappelle également que le travail sur le fichier d'adressage doit être mené rapidement. Il propose la répartition des permanences pour les présidentielles.

Le tableau ainsi validé, sera transmis par mail aux élus.

## **6. Point de situation RPI**

Catherine Gonnard fait le compte rendu de la dernière réunion du RPI de Marcigny.

Le maire indique que les frais de scolarités déjà en hausse l'année dernière vont encore sensiblement augmenter cette année, les frais sont en cours de calcul. Le maire indique que des rendez vous ont eu lieu avec Melay et Chenay pour intégrer leur RPI, qui semble être la solution la plus opportune. Une réunion avec les parents d'élèves de la commune est à programmer.

## **7. Groupe de travail communauté de commune Marcigny / commission environnement**

Suite à la proposition de la communauté de communes de créer un groupe de travail sur la problématique environnementale, le maire rappelle les enjeux majeurs de cette thématique et l'importance d'en être.

Nathalie Bachelet indique qu'elle souhaite rejoindre ce groupe de travail aux côtés d'Eric Croisier.

## **8. Maison association et travaux**

Le Maire fait un point sur la situation des travaux de la maison des associations. Si quelques finitions sont à prévoir notamment par les établissements Bailly pour l'électricité, globalement le bâtiment est

terminé. Il indique également que Florian et Serge sont en train d'effectuer des travaux de finition au niveau du dernier étage en particulier sur les sols et les poutres.

Un échange est alors engagé sur le devenir du bâtiment. S'il n'est pas remis en question d'y proposer résidence aux associations de la commune, une réflexion est portée autour de la taille des locaux et de la possibilité d'y déménager les locaux de la mairie, et peut être même ceux de la bibliothèque.

En effet le maire indique que les locaux actuels, bien que rénovés et confortables, ne garantissent pas la discrétion nécessaire pour les usages d'un tel service.

Les travaux liés à ce déménagement peuvent être facilement et rapidement mis en œuvre pour un coût estimé à 5000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le déménagement de la Mairie dans les locaux réhabilités.

Le déménagement aura lieu avant les congés d'été pour garantir un service pleinement opérationnel en septembre 2022.

*(La délibération porte la référence D2022-09)*

### **9. Toiture église / réception de chantier**

Le Maire indique que les travaux de la toiture de l'église sont terminés et que la réception doit être programmée rapidement. Alain Verniol prend en charge cette action.

### **10. Loire itinérance / halte nautique**

Mr le maire présente le projet Loire itinérance dont une partie du programme porte sur des aménagements prévus sur la commune.

Il propose de réfléchir en parallèle, autour d'un projet porté par la commune sur un possible reboisement de la zone endommagée par la tempête, un aménagement fluvial et des accès routiers. Une somme de 10 à 15000€ pourrait être engagée en fond propre.

### **12. Questions diverses :**

#### **- Archives 28/03 :**

Le maire indique que les archives seront déménagées pour permettre la mission d'archivage par une société extérieure. Catherine et Jean Pierre se portent volontaires pour participer au déménagement.

#### **- Budget :**

Le maire fait un point rapide sur le budget et espère que le vote du budget primitif soit possible pour le prochain conseil. Il évoque des difficultés de communication avec le trésor public depuis la fermeture de l'antenne de Marcigny.

#### **- Eclairage locaux / led :**

Dans le cadre de la politique d'économies d'énergies et environnementale de la commune, Le Maire aimerait poursuivre les actions de relamping sur la commune et ainsi passer à 100% d'éclairage LED. Des financements et accompagnements sont possibles.

#### **- Convention délégation transport scolaire :**

#### **- Annonce médecin :**

Une lecture pour approbation est faite pour l'annonce pour l'implantation d'un professionnel de santé à Artaix. Le conseil approuve l'annonce

- Fondation patrimoine :

Clémence indique avoir eu un échange à ce sujet avec la personne en charge du dossier et attend des éléments en retour.

- Panneau publicité :

Un panneau publicitaire a été posé sur la route de Melay (en direction de Melay). Celui-ci n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation. Le maire indique qu'il serait préférable qu'il soit retiré avant que les services départementaux n'interviennent conjointement à ceux de la commune.

- Le prochain conseil municipal est fixé au 17 mars à 20h.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

**Le Maire, ERIC NEVERS**

**CM du 17 février 2022**

Nathalie	BACHELET	Excusée
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	